



Fiche Signalétique

Presidio® Fungicide

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Presidio® Fungicide
Numéro d'homologation, Loi sur 30051 les produits antiparasitaires:
Référence(s) VC: 1635
Synonyme(s): Fluopicolide 4 SC
Produit signalément: Fongicide

Presidio est une marque déposée d' Valent U.S.A. Corporation

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
(519) 767-9262

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT
Produits agricoles: (800) 682-5368

Le SDS courant est disponible par notre site Web (www.valent.ca) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- Attention**
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée
 - Provoque de légères irritations oculaires.
 - Éviter tout contact avec les yeux
 - Éviter l'inhalation des vapeurs ou des embruns.
 - Hautement toxique pour les poissons.
 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Ce produit peut causer une irritation modérée des yeux. Les effets attendus de la santé résultant d'une exposition peuvent inclure rougeur et gonflement possible.

Contact cutané aigu: Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées. Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimales et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit est nocif s'il est absorbé par la peau.

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 5

N° de la fiche signalétique: CAN-0366
Date de révision: 06-29-2017

Ingestion aiguë: Ce produit est légèrement toxique en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë: Ce produit est nocif s'il est inhalé.

Toxicité chronique (y compris le cancer): Fluopicolide technique des tumeurs du foie dans les études à haute dose chez les souris, mais il est peu susceptible d'être cancérigène pour l'homme. Ce produit n'est pas classé comme cancérigène par le National Toxicology Program (NTP), l'Agence International de Recherche sur le Cancer (CIRC), l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) ou l'ACGIH.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): Fluopicolide technique n'a pas produit les effets du développement des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur la reproduction ont été observés chez l'animal.

Signes et symptômes d'effets systémiques: Les informations fournies sont basées sur le matériel technique ou un produit similaire.

Conditions médicales potentiellement aggravées: Aucun à notre connaissance

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	No de CAS	Weight-%	Objet
Fluopicolide	239110-15-7	38 - 41	Matière active
Propylene glycol	57-55-6	3 - 7	Solvent
Autres	Various CAS#s	52 - 59	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf sur l'indication

expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Le traitement est symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	>100° C (212° F)
INFLAMMATION SPONTANÉE:	> 470° C (878° F) (This product is not self-ignitable.)
MOYENS D'EXTINCTION:	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:	Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

Santé :	1
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	None

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet **Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales et les fossés menant aux voies d'eau. Contenir les déversements à l'aide de produits absorbants secs.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber le déversement à l'aide d'un produit inerte tel que du sable sec ou de la terre, puis verser dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone à l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage avec le produit inerte et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Garder ce pesticide dans son contenant d'origine. Ne pas transporter ou stocker à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas mettre ce concentré dans des alimentaires. Ne pas diluer ce concentré dans des contenant alimentaires.

Stockage:

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par entreposage ou l'élimination. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec, sécuritaire. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons. Ne pas utiliser ni entreposer dans et autour de la maison. Ne pas stocker à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C). Si le produit est exposé à des températures inférieures à 32 ° F (0 ° C), décongeler à température ambiante à 50 ° F (10 ° C) ou plus chaud et le secouer doucement pour unifier le produit.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection. Enlever les vêtements souillés et laver avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être détruits (brûlés).

Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Fluopicolide	aucun
Propylene glycol	50 ppm (V) 155 mg/m ³ (V) 10 mg/m ³ (H)(b)
Autres	aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:

Aqueuse fluide

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
 Numéro de révision: 5

N° de la fiche signalétique: CAN-0366
 Date de révision: 06-29-2017

Couleur:	beige
Odeur:	Inodore
Point d'éclair:	>100° C (212° F)
Densité:	10.1 lb/gal
Pression de vapeur:	8.03 x 10 ⁻⁷ Pa @ 25° C (Fluopicolide TG)
pH:	7.0 - 8.5
Solubilité:	Dispersible dans l'eau

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable à températures ambiantes normales.
Incompatibilité:	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'oxydation/réduction:	Aucune incompatibilité chimique en contact avec réduction (poudre de zinc) ou oxydant (nitrate d'ammonium) agents.
Risque d'explosion:	Aucune sensibilité aux chocs ou sensibilité thermique à explosion. Non explosif.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Les informations suivantes sont pour cette formulation du produit.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 2,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité cutanée LD ₅₀ (les rats)	> 4,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 1.789 mg/L	Catégorie de toxicité	III
Irritation d'oeil (lapin)	Modérément irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Non-irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant (Buehler)	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Fluopicolide	non	non	non	N'est pas classée
Propylène glycol	non	non	non	N'est pas classée
Autres	No	No	No	N'est pas classée

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ: Le foie et les reins sont les organes cibles à haute dose l'expérimentation animale. Fluopicolide technique n'a pas causé de cancer chez les rats, mais produit des tumeurs bénignes du foie chez les souris à la dose maximale tolérée. Le mécanisme de formation des tumeurs du foie chez la souris est estimé à pas pertinentes pour les humains.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Fluopicolide technique n'a pas provoqué d'effets tératogènes chez l'animal. L'ingestion de quantités excessives par les animaux gravides a entraîné une toxicité maternelle et foétale.

PROCRÉATION: Pas d'indications d'effets toxiques pour la reproduction ont été observés dans les études de reproduction chez les animaux.

MUTAGÉNICITÉ: Fluopicolide technique n'est pas genotoxique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

Sur la base de la désignation de l'EPA, fluopicolide technique est pratiquement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études avec fluopicolide techniques:

Oral LD₅₀ canard colvert: > 2250 mg/kg
 Dietary LC₅₀ le colin de Virginie: > 5620 ppm
 Dietary LC₅₀ canard colvert: > 5620 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Sur la base de la désignation de l'EPA, fluopicolide techniques peuvent être très toxiques pour les organismes aquatiques. Les résultats suivants sont des tests avec des techniques fluopicolide:

La truite arc-en- 96-hr LC₅₀ : = 0.36 mg/L
 Méné mouton 96-hr LC₅₀ : = 0.41 mg/L
 Daphnie 48-hr LC₅₀ : > 1.8 mg/L
 Vairon à grosse tête Chronic NOEC = 0.155 mg/L
 Daphnie Chronic NOEC = 0.37 mg/L
 Les algues (Pseudokirchneriella) 72-hr LC₅₀ : > 4.3 mg/L
 Bioaccumulation, crapet Bluegill: BCF 117

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Techniques Fluopicolide est pratiquement non toxique pour les abeilles. La LC50 aiguë par contact des abeilles a été supérieure à 100 ug / abeille.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'élimination. Ne pas réutiliser les contenants vides. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Avant de prendre le conteneur à un point de collecte; triple ou le rincer sous pression le contenant vide et faire le contenant vide inutilisable. S'il n'y a pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appelation réglementaire pour le transport terrestre: Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (Fluopicolide), 9, III, Polluant Marin

Remarques:

Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

Pour l'expédition U.S., Plan d'Urgence No. 171.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE

UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S.

TRANSPORT : (Fluopicolide), 9, III, Polluant Marin
Remarques: •Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - see IMDG 2.10.2.7
 •Pour l'expédition US, d'Urgence No. 171

RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

Propylene glycol

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: Present

EINECS: Present

Autres

LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: Not listed/Not Determined

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Examiner et mettre à jour SDS.
N° de la fiche signalétique: CAN-0366
Numéro d'homologation, Loi sur 30051
les produits antiparasitaires:
Numéro de révision: 5
Date de révision: 06-29-2017
Remplace la fiche émise le: April, 21, 2011
Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 5

N° de la fiche signalétique: CAN-0366
Date de révision: 06-29-2017

PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2017 Valent Canada, Inc.